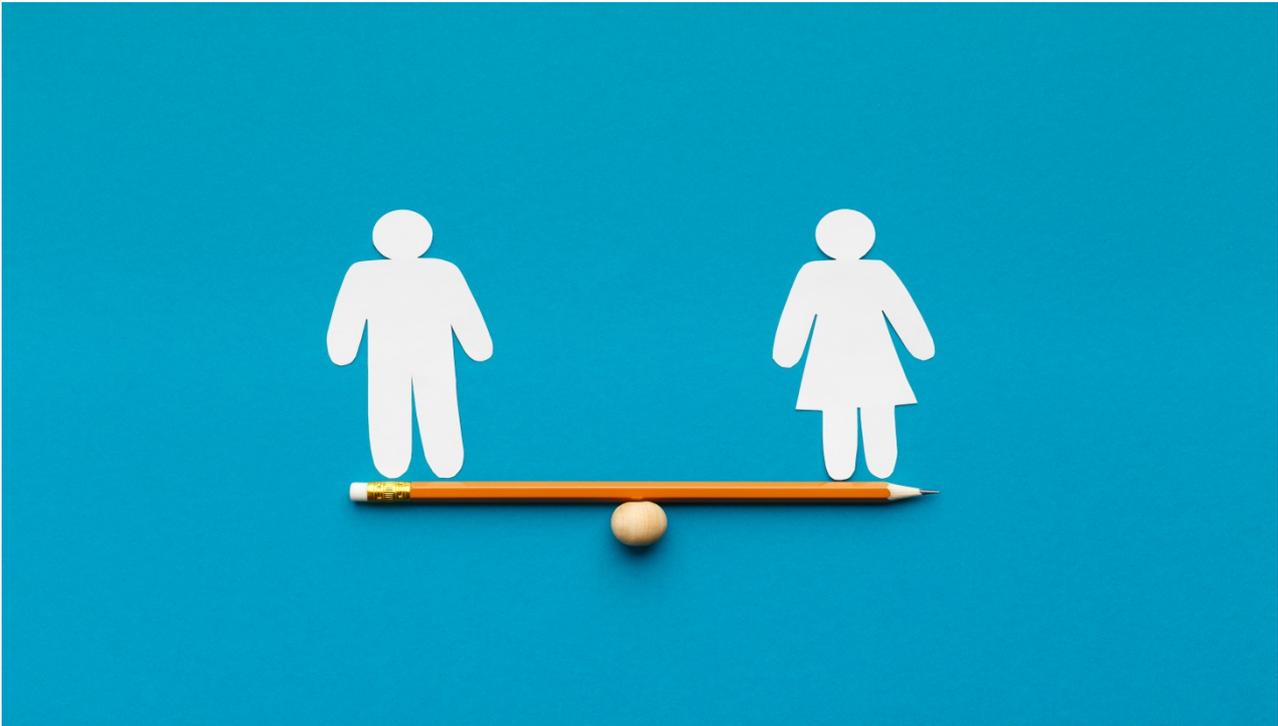


Index de l'égalité femmes-hommes La parité à Hauts-de-Seine Habitat



Getty Images

Hauts-de-Seine Habitat publie une note de 97/100 dans le cadre de l'index d'égalité femmes-hommes, selon les dispositions de la loi Avenir. L'index est pensé comme un outil pour faire progresser l'égalité au sein des entreprises.

L'objectif pour toute entreprise de plus de 50 salariés est de réaliser un diagnostic des potentiels écarts entre les deux sexes, conformément au décret du 9 janvier 2019. L'enjeu du projet est d'amener une meilleure justice sociale et d'améliorer l'équité, de sorte que les différences de traitements, notamment sur les rémunérations, soient limitées.

Le score de 97/100 atteste de l'engagement de l'Office en faveur de l'égalité de salaire et de sa mobilisation pour l'équité professionnelle. Ce résultat témoigne de la politique volontariste qui a été engagée par le premier bailleur du département dans ce domaine. Les 5 indicateurs, à la base du calcul global de l'index, sont porteurs de sens. Parmi les objectifs fixés, la suppression des écarts de rémunération, des taux d'augmentation et de répartition des promotions. Au regard du nombre de points obtenu par l'Office, aucune mesure corrective n'est obligatoire.

La parité participe à la dynamique et l'équilibre de l'Office. Bien plus que d'être en conformité avec la loi, il s'agit pour l'opérateur social de s'appuyer sur les 5 indicateurs afin d'identifier les éventuels points de progression et les leviers sur lesquels ses différents acteurs pourront agir pour faire progresser l'égalité professionnelle.

Le score de 97/100 est représentatif des efforts que déploie Hauts-de-Seine Habitat pour le bien-être de ses collaborateurs au travail, et pour une pleine équité.